



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 45 et 55 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction : une occasion historique à saisir en 2005	1–24	3
A. Les défis d'un monde qui change	6–11	4
B. Une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme	12–17	5
C. L'impératif d'une action collective	18–22	6
D. L'heure des décisions	23–24	7
II. Vivre à l'abri du besoin	25–73	8
A. Une même vision du développement	28–32	9
B. Stratégies nationales	33–46	14
C. Permettre la réalisation de l'objectif 8 : commerce et financement du développement	47–56	18
D. Assurer la viabilité écologique	57–61	22
E. Autres priorités pour une action au niveau mondial	62–71	24
F. Le défi de la mise en œuvre	72–73	27

III.	Droit de vivre sans crainte	74–126	29
	A. Une nouvelle conception de la sécurité collective	76–86	29
	B. Prévention du terrorisme catastrophique.....	87–96	31
	C. Armes nucléaires, biologiques et chimiques.....	97–105	33
	D. Règlement et prévention des conflits.....	106–121	35
	E. Recours à la force	122–126	38
IV.	Vivre dans la dignité	127–152	39
	A. Primauté du droit.....	133–139	41
	B. Droits de l’homme	140–147	43
	C. Démocratie	148–152	45
V.	Renforcer l’Organisation des Nations Unies.....	153–219	46
	A. L’Assemblée générale.....	158–164	47
	B. Les Conseils	165–183	49
	C. Le Secrétariat.....	184–192	53
	D. Cohérence du système	193–212	55
	E. Organisations régionales.....	213–215	60
	F. Actualisation de la Charte des Nations Unies.....	216–219	61
VI.	Conclusion : une chance à saisir, un défi à relever.....	220–222	61
Annexe			
	Propositions soumises aux chefs d’État et de gouvernement.....		64

I. Introduction : une occasion historique à saisir en 2005

1. Cinq ans après le début du nouveau millénaire, nous avons le pouvoir de faire en sorte que l'héritage que nous laisserons à nos enfants soit le meilleur qu'aucune génération ait jamais reçu. Au cours des 10 prochaines années, nous pourrions faire reculer la pauvreté de moitié et arrêter la propagation des principales maladies connues aujourd'hui. Nous pourrions réduire le nombre de conflits violents et d'actes de terrorisme. Nous pourrions faire mieux respecter la dignité humaine dans tous les pays. Et nous pourrions mettre en place des institutions internationales plus modernes qui nous aideraient à atteindre ces nobles objectifs. Si nous agissons résolument – et ensemble – les gens du monde entier pourraient être plus en sécurité, plus prospères, et mieux à même d'exercer leurs droits fondamentaux.

2. Toutes les conditions sont en place. En cette ère d'interdépendance, tous les pays du monde devraient, par la conscience de la communauté de leurs intérêts et de l'unicité de l'humanité, être amenés à faire cause commune. En cette ère d'abondance, le monde a les moyens de réduire considérablement les écarts immenses qui séparent les riches et les pauvres, pourvu que ces moyens soient mis au service de tous les peuples. Après une période difficile dans les affaires internationales, face à des dangers nouveaux et aux nouvelles manifestations de menaces déjà connues, beaucoup souhaitent voir apparaître un nouveau consensus sur lequel puisse se fonder une action collective. Et le désir est là d'opérer à l'ONU des réformes plus ambitieuses que jamais afin que l'Organisation ait les moyens financiers et autres nécessaires pour aider à mettre en œuvre le programme d'action du XXI^e siècle.

3. L'année 2005 offre l'occasion d'avancer résolument dans cette direction. En septembre, les dirigeants politiques du monde entier se réuniront à New York pour faire le point des progrès accomplis depuis que tous les États Membres ont adopté la Déclaration du Millénaire¹ en 2000. En prévision de ce sommet, les États Membres m'ont demandé de leur rendre compte en détail de la suite donnée à la Déclaration, c'est pourquoi je leur soumetts respectueusement le présent rapport. En annexe figure un projet de plan d'action pour examen et adoption au sommet.

4. Pour établir le présent rapport, je suis parti de l'expérience que j'ai acquise depuis huit ans que j'occupe le poste de Secrétaire général, et je me suis laissé guider par ma conscience et mes convictions, ainsi que par mon interprétation de la Charte des Nations Unies, dont il m'incombe de promouvoir les buts et principes. Je me suis également inspiré de deux études de vaste portée concernant les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale : le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dont j'avais invité les 16 membres à faire des propositions tendant à un renforcement de notre système de sécurité collective (voir A/59/565) et celui des 250 experts chargés du Projet objectifs du Millénaire, dans le cadre duquel a été élaboré un plan d'action visant à ce que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints d'ici à 2015.

5. Dans le présent rapport, j'ai résisté à la tentation d'aborder tous les domaines dans lesquels des progrès sont importants ou souhaitables. Je m'en suis tenu aux domaines dans lesquels il est à la fois impératif d'agir et possible d'atteindre des résultats dans les mois qui viennent. Les réformes proposées sont à notre portée; elles sont réalisables si nous en avons la volonté politique. À quelques exceptions

près, il s'agit de priorités absolues pour le sommet. Beaucoup d'autres questions devront être examinées par d'autres instances à d'autres occasions. Et bien entendu, les propositions que je fais ne réduisent en rien la nécessité d'agir d'urgence, cette année, pour régler les longs conflits qui menacent la stabilité régionale et mondiale.

A. Les défis d'un monde qui change

6. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants politiques ont manifesté leur foi dans la capacité de l'humanité à accomplir, dans les années à venir, des progrès mesurables en ce qui concerne la paix, la sécurité, le désarmement, les respect des droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance. Ils ont appelé de leurs vœux la création d'un partenariat mondial en faveur du développement qui permette d'atteindre les objectifs convenus en 2015 au plus tard. Ils se sont engagés à protéger les plus vulnérables et à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. Et ils ont décidé que l'Organisation des Nations Unies devait participer plus activement aux travaux qui détermineront notre avenir commun.

7. Cinq ans plus tard, il me semble qu'un rapport décrivant point par point la suite donnée à la Déclaration du Millénaire passerait à côté de l'essentiel, c'est-à-dire le fait que de nouvelles circonstances nous imposent de parvenir à un nouveau consensus sur les grands problèmes et les grandes priorités et de traduire ce consensus en une action collective.

8. Il s'est passé, depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, beaucoup d'événements qui rendent cette démarche impérative. De petits réseaux d'acteurs non étatiques (terroristes) ont, depuis les terribles attentats du 11 septembre 2001, donné un sentiment de vulnérabilité aux États même les plus puissants. Par ailleurs, beaucoup d'États commencent à se rendre compte que la façon complètement déséquilibrée dont le pouvoir est réparti dans le monde est une source d'instabilité. Des dissensions entre les grandes puissances au sujet de questions d'importance cruciale ont révélé l'absence de consensus concernant tant les buts que les méthodes. Plus de 40 pays ont connu les meurtrissures de conflits violents. Il y a dans le monde quelque 25 millions de déplacés, dont près d'un tiers inaccessibles pour les équipes d'aide des Nations Unies, et 11 ou 12 millions de réfugiés; certains sont en butte à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

9. De nombreux pays sont déchirés et vidés de leur substance par une violence d'un autre type. Le sida, la peste des temps modernes, a déjà tué plus de 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants et le nombre de séropositifs dépasse les 40 millions. Pour beaucoup, les promesses que traduisent les objectifs du Millénaire demeurent très lointaines. Plus d'un milliard de personnes vivent encore sous le seuil de misère, c'est-à-dire qu'elles disposent de moins d'un dollar par jour pour subsister, et 20 000 meurent chaque jour de la pauvreté. Le monde est, dans l'ensemble, plus riche, mais la répartition de cette richesse est de plus en plus inégale dans chaque pays, dans chaque région, et sur la planète. Dans certains pays, de réels progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation de certains objectifs du Millénaire, mais trop peu de gouvernements – que ce soit dans le monde développé ou dans le monde en développement – ont fait tout ce qu'il fallait pour que tous les objectifs soient atteints d'ici à 2015. Et si des travaux importants ont été faits dans des domaines aussi divers que les migrations et les changements

climatiques, l'ampleur des problèmes qui se posent à long terme dépasse de loin celle des mesures que nous avons prises collectivement, jusqu'ici, pour les régler.

10. Les événements de ces dernières années se sont également traduits par une perte de confiance dans l'Organisation des Nations Unies elle-même, pour des raisons parfois opposées. Ainsi, les deux camps qui se sont affrontés dans le cadre du débat sur l'Iraq sont déçus par l'ONU, qui, pour les uns, n'a pas fait appliquer ses propres résolutions et, pour les autres, n'a pas réussi à empêcher une guerre prématurée ou inutile. Or, la plupart de ceux qui critiquent l'ONU le font précisément parce qu'ils pensent qu'elle a un rôle crucial à jouer dans notre monde. La perte de confiance va de pair avec une conscience de plus en plus nette de l'importance d'un multilatéralisme effectif.

11. Mon propos n'est pas que tout s'est mal passé ces cinq dernières années. Au contraire, de l'unité remarquable qui a suivi les événements du 11 septembre 2001 au règlement de plusieurs conflits civils, en passant par l'augmentation considérable des ressources consacrées au développement et les progrès notables accomplis sur le plan du renforcement de la paix et de la démocratie dans certains pays en guerre, on peut citer beaucoup d'exemples qui montrent que l'action collective peut donner de vrais résultats. Il ne faut jamais désespérer. Les problèmes que nous avons ne sont pas hors de notre emprise. Mais nous ne pouvons nous contenter de succès partiels, pas plus que de demi-mesures face aux lacunes mises en lumière. Nous devons unir nos forces pour amener de grands changements.

B. Une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme

12. Ce sont les besoins et les espoirs des peuples du monde qui doivent nous servir de phare. Dans le rapport que j'ai publié à l'occasion du millénaire, intitulé « Nous, les peuples » (A/54/2000), j'ai repris les premiers mots de la Charte pour bien montrer que si l'ONU rassemble des États souverains, c'est pour répondre aux besoins des peuples qu'elle existe et c'est vers cela que doit tendre son action. Comme je l'ai dit quand j'ai été élu pour la première fois il y a huit ans, nous devons à cette fin « parfaire le triangle que forment le développement, la liberté et la paix ».

13. Les auteurs de la Charte l'ont clairement vu. S'ils ont parlé de préserver les générations futures du fléau de la guerre, c'était en sachant que cet objectif ne pourrait être atteint s'il était conçu de façon trop restrictive. Ils ont donc décidé de créer une organisation chargée de veiller au respect des droits de l'homme, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et de l'état de droit, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

14. J'ai intitulé mon rapport « Dans une liberté plus grande » pour souligner que la Charte reste d'actualité et que les buts qui y sont énoncés doivent se concrétiser dans la vie des hommes et des femmes du monde. En parlant de liberté plus grande, j'ai voulu dire aussi que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissociables.

15. Même s'il a le droit de vote, un jeune homme atteint du sida, analphabète et affamé, est loin d'être libre. Même si elle gagne assez pour vivre, la femme dont le

quotidien est marqué par la violence et qui n'a pas son mot à dire sur la façon dont son pays est gouverné n'est pas libre non plus. Parler d'une liberté plus grande, c'est dire que les hommes et les femmes du monde entier ont le droit d'être gouvernés selon leur volonté et dans le respect de la loi, et de vivre dans une société où chacun peut librement, sans discrimination ou sanction, s'exprimer, pratiquer une religion et s'associer à d'autres. C'est dire qu'ils doivent aussi être à l'abri du besoin, ne pas vivre sous le couperet de la misère ou des maladies infectieuses, et à l'abri de la peur, ne pas avoir à craindre que la violence et la guerre viennent bouleverser leur vie ou les priver de tout moyen de subsistance. Chacun a droit à la sécurité et au développement.

16. Outre que le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont impératifs, ils se renforcent mutuellement. Les liens entre eux ne font que se resserrer à cette époque de progrès technologique rapide, d'interdépendance économique de plus en plus marquée, de mondialisation et de changements géopolitiques spectaculaires. Si l'on ne peut dire que la pauvreté et le non-respect des droits de l'homme sont les « causes » des guerres civiles, du terrorisme et de la criminalité organisée, on peut par contre affirmer qu'ils augmentent considérablement le risque d'instabilité et de violence. De même, la guerre et les exactions ne sont pas, loin s'en faut, les seules raisons qui expliquent que certains pays soient englués dans la pauvreté, mais il ne fait aucun doute qu'elles freinent le développement. Un acte de terrorisme catastrophique, dirigé par exemple contre un grand centre financier dans un pays riche, pourrait réduire les chances de développement de millions de personnes à l'autre bout de la terre en déclenchant une grave crise économique qui ferait gagner du terrain à la pauvreté. Et les pays qui sont bien gouvernés et où les droits de l'homme sont respectés ont plus de chance d'éviter les horreurs de la guerre et de surmonter les obstacles qui entravent le développement.

17. Par conséquent, il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible. En ce nouveau millénaire, l'activité de l'ONU doit tendre à ce que chacun ait la liberté de choisir la vie qu'il souhaite mener, puisse obtenir les ressources nécessaires pour que ses choix aient un sens et vive dans des conditions de sécurité qui lui permettent de les concrétiser sans danger.

C. L'impératif d'une action collective

18. Dans un monde où les dangers et les problèmes sont liés entre eux, tous les pays ont intérêt à ce que des mesures efficaces soient prises face à tous les dangers et problèmes. Une liberté plus grande exige donc une coopération étendue, poussée et continue entre les États, possible si chaque État garde à l'esprit, dans ses politiques, non seulement les besoins de ses propres citoyens mais aussi ceux des citoyens des autres pays. Une telle coopération répond aux intérêts de tous, et tient compte du fait que l'humanité n'est qu'une.

19. Les propositions qui figurent dans le présent rapport ont pour objet de rendre les États plus forts, et de permettre aux gouvernements de mieux servir les citoyens de leur pays en œuvrant ensemble sur la base de priorités et de principes communs,

ce qui est, faut-il le rappeler, la raison d'être de l'ONU. Les États souverains sont les éléments de base, indispensables, du système international. C'est à eux qu'il incombe de garantir aux citoyens l'exercice de leurs droits, de les mettre à l'abri du crime, de la violence et des agressions, et d'instituer un système de libertés ancrées dans le droit qui permette aux individus de prospérer et à la société de se développer. Si les États sont fragiles, les peuples du monde ne pourront jouir de leurs droits à la sécurité, au développement et à la justice. Un des grands défis du nouveau millénaire est donc de veiller à ce que tous les États soient à la hauteur des tâches qu'ils ont à accomplir.

20. Les États ne peuvent toutefois pas faire le travail seuls. Nous avons besoin d'une société civile active et d'un secteur privé dynamique. Tant la société civile que le secteur privé occupent une part de plus en plus grande et de plus en plus importante de l'espace auparavant réservé aux États, et il est clair que les objectifs énoncés ici ne pourront être atteints sans leur pleine participation.

21. Nous avons également besoin d'institutions intergouvernementales régionales et mondiales agiles et efficaces, capables de mobiliser une action collective et de la coordonner. Seul organisme universel ayant mandat de traiter les questions de sécurité, de développement et de droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies porte une responsabilité particulière. La mondialisation réduisant les distances et ces questions étant de plus en plus étroitement liées entre elles, les avantages relatifs de l'ONU apparaissent encore plus clairement qu'auparavant. Mais on peut en dire autant de certaines de ses faiblesses, très réelles. Transformer les pratiques de gestion les plus fondamentales, parvenir à plus de transparence, d'économie et d'efficacité, rénover les grandes institutions intergouvernementales pour qu'elles soient le reflet du monde d'aujourd'hui et mènent une action qui corresponde aux priorités arrêtées dans le présent rapport : autant de tâches que nous devons accomplir pour transformer l'Organisation. Des changements inédits doivent être opérés avec une audace jamais vue et une diligence sans précédent.

22. Dans nos efforts pour que les États, la société civile, le secteur privé et les institutions internationales soient mieux à même de servir l'idéal d'une liberté plus grande, nous devons veiller à ce que tous les intéressés assument leurs responsabilités et passent des paroles aux actes. Pour cela, nous avons besoin de nouveaux mécanismes permettant de rendre les États responsables devant leurs citoyens et les autres États, les institutions internationales responsables devant leurs membres, et la génération actuelle responsable devant celles qui suivront. La responsabilité est la clef du progrès; qu'elle fasse défaut et ce sera l'échec. L'objectif du sommet qui se tiendra en septembre 2005 devra être de veiller à ce que, dorénavant, les promesses qui sont faites soient tenues.

D. L'heure des décisions

23. À cette heure décisive de l'histoire, nous devons être ambitieux. Notre action doit avoir la même urgence et la même ampleur que les besoins à satisfaire. Nous devons réagir immédiatement pour contrer les menaces. Nous devons profiter de l'existence d'un consensus sans précédent concernant les moyens de promouvoir le développement économique et social dans le monde, et nous devons parvenir à un nouveau consensus concernant les moyens de combattre les nouveaux dangers. Agir résolument aujourd'hui est le seul moyen de faire face aux problèmes de sécurité

qui nous assaillent et de gagner, d'ici à 2015, une victoire décisive dans le combat mondial contre la pauvreté.

24. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun État, si puissant soit-il, ne peut à lui seul assurer sa protection. De même, aucun pays, fort ou faible, ne peut prospérer sans les autres. Nous pouvons et devons agir ensemble. Nous nous le devons les uns aux autres, et nous nous devons de nous informer mutuellement de ce que nous faisons en ce sens. Si nous respectons nos engagements mutuels, nous pourrions faire du nouveau millénaire une ère vraiment nouvelle.

II. Vivre à l'abri du besoin

25. Ces 25 dernières années, le monde a assisté au recul le plus spectaculaire de la misère qu'il ait jamais connu. Grâce aux progrès accomplis dans ce domaine par la Chine et l'Inde, des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants pris au piège de la misère dans le monde entier ont réussi à s'en échapper et commencé à jouir d'un accès amélioré à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation et au logement.

26. Pendant ce temps, malheureusement des dizaines de pays se sont aussi appauvris, des crises économiques dévastatrices ont réduit des millions de familles à la pauvreté et les inégalités croissantes dans de nombreuses régions du monde font que les bienfaits de la croissance économique ne sont pas équitablement répartis. Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes – soit un habitant sur six de la planète – a moins d'un dollar par jour pour vivre et lutte en permanence contre la faim, la maladie et la dégradation de l'environnement pour survivre. En d'autres termes, il s'agit d'une pauvreté qui tue. Une simple piqûre de moustique vecteur du paludisme suffit à mettre fin à la vie d'un enfant, faute d'une moustiquaire ou d'un traitement à 1 dollar. Survient une sécheresse ou un ravageur qui détruit une récolte, et la survie fait place à la famine. Un monde où chaque année, 11 millions d'enfants meurent avant l'âge de 5 ans et où 3 millions de personnes meurent du sida n'est pas un monde de plus grande liberté.

27. Pendant des siècles, on a considéré cette misère comme un aspect certes désolant mais inévitable de la condition humaine. Mais aujourd'hui, une telle position est intenable pour des raisons intellectuelles et morales. La magnitude et l'ampleur des progrès faits par certains pays dans toutes les régions du monde a montré que, dans un laps de temps très court, la pauvreté et la mortalité maternelle et infantile pouvaient être réduites de façon spectaculaire et que d'énormes avancées pouvaient être obtenues au niveau de l'éducation, de l'égalité entre les sexes et d'autres domaines du développement. La multitude sans précédent de ressources et de technologies actuellement à notre disposition fait de nous la première génération qui a réellement les moyens, les connaissances et les ressources nécessaires pour tenir l'engagement pris par tous les États dans la Déclaration du Millénaire, à savoir « faire du droit au développement une réalité pour tous et mettre l'humanité entière à l'abri du besoin ».

A. Une même vision du développement

28. Les multiples défis liés au développement touchent à toutes sortes de questions interdépendantes qui vont de l'égalité des sexes à l'environnement en passant par la santé et l'éducation. Les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies des années 90 ont pour la première fois contribué à la mise en place d'un vaste cadre normatif s'articulant sur ces questions en dégagant une même vision des priorités communes en matière de développement. Elles ont préparé la voie au Sommet du Millénaire lors duquel a été définie une série d'objectifs assortis d'échéances dans tous ces domaines – allant de la réduction de moitié de la misère à la scolarisation de tous les enfants d'âge primaire d'ici à 2015 – qui ont par la suite été regroupés sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (voir encadré 1).

Encadré 1

Les objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

Cible 2

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignements primaire et secondaire, d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Objectif 4

Réduire la mortalité infantile

Cible 5

Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif 5
Améliorer la santé maternelle

Cible 6

Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Objectif 6
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7

D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Cible 8

D'ici à 2015, avoir enrayé le paludisme et d'autres maladies graves et commencé à inverser la tendance actuelle

Objectif 7
Assurer un environnement durable

Cible 9

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Cible 11

Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Objectif 8
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté aux niveaux tant national qu'international

Cible 13

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, par l'admission en franchise et hors quota de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes publiques bilatérales et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14

Répondre aux besoins particuliers des États sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales propres à rendre leur endettement viable à long terme

Cible 16

En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail décent et productif

Cible 17

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 18

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, soient accordés à tous

29. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont suscité une mobilisation sans précédent en vue de répondre aux besoins des plus démunis de la planète, devenant des indicateurs mondialement reconnus des progrès d'ensemble à accomplir, qui ont été adoptés aussi bien par les donateurs que par les pays en développement, la société civile et les grands organismes de développement. En tant que tels, ils sont le reflet d'un ensemble de priorités urgentes, partagées et acceptées à l'échelle mondiale, que nous devons examiner à l'occasion du sommet de septembre 2005. Grâce au Projet objectifs du Millénaire, dont le rapport « Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement² » m'a été remis en janvier 2005, nous disposons d'un plan d'action en vue de leur réalisation. Fait également encourageant, la volonté politique indispensable à notre action est en train de naître. Cela dit, un pas en avant n'aura réellement été fait que si les mesures de grande envergure prises par les pays aussi

bien développés qu'en développement pour appliquer ce plan d'action s'accompagnent au cours des prochaines années de l'augmentation par deux au moins de l'aide globale au développement qui sera nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

30. Parallèlement, nous devons voir dans les objectifs du Millénaire pour le développement un élément d'une action plus large en faveur du développement. Les objectifs font l'objet d'une énorme quantité de mesures visant à leur donner suite tant au sein qu'en dehors des Nations Unies mais, à l'évidence, ils ne constituent pas à eux seuls un programme de développement complet. Ils ne portent pas directement sur certaines des questions plus générales couvertes par les conférences des années 90, les besoins particuliers des pays en développement à revenu intermédiaire, ou les inégalités croissantes ou encore les aspects plus larges du développement humain et de la bonne conduite des affaires publiques, qui supposent tous une application effective des décisions prises lors des conférences.

31. Cela étant, on ne saurait trop insister sur le caractère urgent de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En dépit des progrès accomplis dans de nombreux domaines, l'humanité dans son ensemble est loin d'avoir fait ce qu'il fallait faire, surtout dans les pays les plus pauvres (voir encadré 2). Comme le dit clairement le rapport du Projet objectifs du Millénaire, notre programme d'action reste réalisable à l'échelle planétaire et dans la plupart, voire la totalité, des pays du monde mais à condition de s'écarter des pratiques habituelles et d'accélérer et d'intensifier de façon spectaculaire l'application des mesures adoptées jusqu'à 2015 et à commencer par les 12 prochains mois. Pour réussir, il ne faudra pas relâcher notre effort jusqu'à ce que l'échéance fixée arrive dans 10 ans. En effet, les réalisations dans le domaine du développement ne s'obtiennent pas du jour au lendemain et beaucoup de pays manquent cruellement de moyens. Il faut du temps pour former des enseignants, des infirmières et des ingénieurs, pour construire des routes, des écoles et des hôpitaux et pour faire naître des grandes et petites entreprises capables de créer les emplois et les revenus qui font défaut.

Encadré 2

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été loin de progresser de façon uniforme selon les pays. Les progrès les plus importants ont été faits en Asie de l'Est et du Sud où plus de 200 millions de personnes ont échappé à la pauvreté depuis seulement 1990. Près de 700 millions de personnes survivent toutefois encore avec moins d'un dollar par jour – soit près des deux tiers des plus démunis de la planète – alors même que, dans certains des pays où la croissance est la plus rapide, les objectifs non monétaires – protection de l'environnement et réduction de la mortalité maternelle – sont très loin d'avoir été atteints. L'Afrique subsaharienne est l'épicentre de la crise puisque la plupart des objectifs sont très loin d'y être atteints : l'insécurité alimentaire y persiste, les taux de mortalité infantile et maternelle demeurent

extrêmement élevés et le nombre des personnes vivant dans des taudis ne cesse d'y augmenter tandis que la misère continue de se généraliser en dépit des avancées importantes obtenues par certains pays. Les résultats sont plus contrastés, car souvent compromis par les inégalités persistantes, en Amérique latine, dans les pays en transition, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord où les progrès sont très divers mais généralement insuffisants pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Les progrès varient également en fonction des objectifs. Certes, l'Afrique subsaharienne et l'Océanie sont en retard dans presque tous les domaines, mais ailleurs, des progrès majeurs ont été faits dans l'élimination de la faim, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la scolarisation des enfants d'âge primaire. Les taux de mortalité infantile ont diminué dans leur ensemble mais les progrès ont ralenti dans beaucoup de régions du monde et une régression a même été constatée dans certaines parties de l'Asie centrale. Par ailleurs, en dépit d'avancées spectaculaires dans certains pays, l'accès aux services d'assainissement en général n'a pas suffisamment progressé, en particulier en Afrique et en Asie où le nombre des personnes vivant dans des taudis est lui aussi en hausse rapide. Les taux de mortalité maternelle demeurent inacceptables dans toutes les régions en développement, de même que l'incidence et la prévalence du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme. L'égalité des sexes demeurent un objectif à atteindre et la parité dans l'enseignement ne sera pas obtenue en 2005 dans beaucoup de pays. La dégradation de l'environnement demeure extrêmement préoccupante dans toutes les régions en développement.

32. En 2005, le partenariat mondial entre pays riches et pays pauvres – huitième des objectifs du Millénaire pour le développement qui a été réaffirmé et précisé il y a trois ans à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) et au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud) – doit devenir une réalité. Les dispositions de cette déclaration historique méritent d'être rappelées. **Chaque pays en développement est responsable au premier chef de son propre développement – ce qu'il doit faire en renforçant la gouvernance, en luttant contre la corruption, en adoptant des politiques et réalisant des investissements propres à favoriser une croissance pilotée par le secteur privé et en mobilisant pleinement les ressources nationales disponibles pour financer les stratégies nationales de développement. Les pays développés de leur côté s'engagent à faire en sorte que les pays en développement qui adoptent des stratégies de développement transparentes, crédibles et correctement chiffrées reçoivent tout le soutien dont ils ont besoin sous forme d'une aide au développement accrue, d'un système commercial plus axé sur le développement et d'un allègement de la dette élargi et renforcé.** Toutes ces promesses ont été faites mais n'ont pas été tenues. Ce manque de parole a des conséquences qui se mesurent au nombre de morts qu'il entraîne, des morts qui se chiffrent par millions chaque année.

B. Stratégies nationales

33. La misère a de nombreuses origines, qui vont du handicap géographique aux ravages dus aux conflits et à leurs séquelles en passant par la corruption et une mauvaise conduite des affaires publiques (se traduisant notamment par un manque d'intérêt pour les communautés défavorisées), dont les pires sont les pièges de la pauvreté qui laissent beaucoup de pays les plus pauvres prisonniers d'un cercle vicieux du dénuement alors même qu'ils ont la chance d'avoir des gouvernements honnêtes et motivés. Faute de disposer de l'infrastructure de base, du capital humain et de l'administration nécessaires et aux prises avec la maladie, la détérioration de l'environnement et l'insuffisance de leurs ressources naturelles, ces pays n'ont pas les moyens de financer les investissements essentiels dont ils ont besoin pour s'engager sur la voie qui mène à la prospérité, à moins de bénéficier d'une aide extérieure durable et ciblée.

34. Pour s'attaquer aux problèmes que rencontrent ces pays, il faut commencer par adopter des cadres d'action audacieux et ciblés, étalés sur 10 ans, visant à accroître les investissements pour atteindre au moins les cibles quantitatives des objectifs du Millénaire pour le développement. **Pour ce faire, chaque pays en développement en proie à la misère devrait d'ici à 2006 adopter et commencer d'appliquer une stratégie nationale de développement suffisamment ambitieuse pour que les cibles à atteindre en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement le soient d'ici à 2015.** Cette stratégie devrait s'inscrire dans le cadre de mesures pratiques telles que l'augmentation des investissements publics, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources intérieures et le cas échéant de l'aide publique au développement. Une telle recommandation peut sembler loin d'être révolutionnaire mais, en ciblant directement les interventions sur les besoins découlant de la fixation d'objectifs ambitieux et mesurables, son application pourrait marquer un tournant décisif dans l'adoption d'une démarche plus audacieuse et rigoureuse dans la lutte contre la pauvreté.

35. Il est important de souligner qu'une telle solution ne repose sur la création d'aucun instrument nouveau. Tout ce qu'elle suppose est une nouvelle façon de concevoir et de mettre en œuvre les instruments existants. Les pays qui ont déjà des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté – cadres de financement sur trois ans conçus et exécutés par les pays en accord avec la Banque mondiale et les autres partenaires internationaux de développement – devraient les aligner sur le cadre d'action et d'investissement échelonné sur 10 ans qu'exige la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans les pays à revenu intermédiaire et les autres pays où les objectifs du Millénaire pour le développement sont déjà presque atteints, les gouvernements devraient adopter une stratégie OMD-plus comportant des objectifs plus ambitieux.

Un cadre d'action

36. Même si elles font bon effet sur le papier, les stratégies d'investissement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne donneront pas de résultats dans la pratique si les États ne les associent pas à des systèmes transparents et rigoureux de gouvernance, se fondant sur l'état de droit, protégeant les droits civils et politiques ainsi qu'économiques et sociaux et reposant sur une administration publique comptable de son action et efficace. Beaucoup des pays les plus démunis auront besoin d'investir considérablement dans le renforcement de

leurs capacités pour mettre en place et faire fonctionner l'infrastructure nécessaire et former et recruter le personnel qualifié requis. Mais, sans une bonne conduite des affaires publiques, des institutions solides et une volonté ferme d'éliminer la corruption et la mauvaise gestion où qu'elles existent, il restera impossible de faire de plus grands progrès.

37. De même, sans des politiques économiques dynamiques et favorables à l'expansion qui soutiennent un secteur privé sain capable de créer des emplois, des revenus et des recettes fiscales pérennes, il n'est pas possible d'obtenir une croissance économique durable. Il faut donc investir beaucoup plus dans le capital humain et les infrastructures axées sur le développement telles que l'énergie, les transports et les télécommunications. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises ont besoin d'un cadre juridique et réglementaire favorable et notamment de lois commerciales efficaces qui définissent et protègent les droits en matière de contrats et de propriété, une administration publique qui empêche et combatte la corruption et un accès élargi aux capitaux financiers, notamment à la microfinance. Comme me l'ont déclaré l'année passée dans leur rapport respectif deux commissions importantes – la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation³ et la Commission du secteur privé et du développement⁴ –, c'est là la clef de la création d'emplois corrects qui assurent un revenu mais aussi donnent un pouvoir aux pauvres, notamment aux femmes et aux jeunes.

38. Les organisations de la société civile ont un rôle crucial à jouer dans les initiatives à prendre pour faire avancer ce processus et en finir une fois pour toutes avec la pauvreté. La société civile est non seulement un partenaire indispensable en vue de la fourniture de tous les services destinés aux pauvres envisagés dans les objectifs du Millénaire pour le développement mais elle peut aussi avoir un effet de catalyseur au sein de chaque pays en faisant campagne pour le développement, en mobilisant de larges mouvements d'opinion et en exerçant une pression populaire sur les dirigeants pour les amener à respecter leurs propres engagements. Sur le plan international, certaines organisations de la société civile peuvent aider à instaurer des partenariats mondiaux autour de thèmes précis, ou renforcer ceux existant, ou encore appeler l'attention sur le sort des peuples autochtones et autres groupes marginalisés, tandis que d'autres peuvent contribuer à la diffusion des pratiques optimales dans différents pays par le biais d'échanges entre communautés et de la fourniture d'une assistance technique et de conseils aux gouvernements.

Priorités nationales au niveau des investissements et des politiques

39. Chaque stratégie nationale doit tenir compte de sept grands types d'investissements et de politiques publics qui ont directement trait aux objectifs du Millénaire pour le développement et sur lesquels se fonde la croissance pilotée par le secteur privé. Comme le prévoit le Projet objectifs du Millénaire, tous sont cruciaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de façon plus large pour le développement.

Égalité des sexes : éliminer des préjugés sexistes trop répandus

40. Les femmes, lorsqu'elles ont les moyens d'agir, peuvent être les agents les plus efficaces du développement. Les interventions spéciales visant à assurer l'égalité des sexes consistent entre autres à assurer une augmentation du nombre des filles terminant leurs études primaires et accédant à l'enseignement secondaire, le

respect des droits de propriété des femmes, l'accès des femmes aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, l'égalité d'accès aux marchés du travail, une plus grande représentation féminine au sein des instances de décision gouvernementales et la protection des femmes contre la violence.

Environnement : investir dans une meilleure gestion des ressources

41. Les pays devraient se fixer des objectifs assortis d'échéances en matière d'environnement et en particulier des priorités en ce qui concerne le reboisement, la gestion intégrée des ressources en eau, la protection des écosystèmes et la lutte antipollution. Pour atteindre ces objectifs, l'augmentation des investissements dans la gestion environnementale doit s'accompagner de vastes réformes des politiques en place. Les progrès accomplis dépendront aussi des stratégies sectorielles qui seront adoptées notamment celles concernant l'agriculture, l'infrastructure, les forêts, les pêcheries, l'énergie et les transports qui doivent s'accompagner de garanties suffisantes. Par ailleurs, il est indispensable d'améliorer l'accès à des services énergétiques modernes aussi bien pour réduire la pauvreté que pour protéger l'environnement. Il faut également veiller à ce que l'élargissement de l'accès aux moyens d'alimentation en eau potable salubre et d'assainissement fasse partie des stratégies de développement.

Développement rural : accroître la production vivrière et les revenus

42. Les petits exploitants agricoles et les autres habitants des zones rurales défavorisées ont besoin d'engrais, de meilleures variétés de plantes, d'une gestion améliorée des ressources en eau et d'une formation aux pratiques agricoles modernes et écologiques ainsi que d'un accès aux moyens de transport, à l'eau, à l'assainissement et à des services énergétiques modernes. En Afrique subsaharienne, tous ces éléments doivent contribuer à **une révolution verte africaine pour le XXI^e siècle à partir de 2005.**

Développement urbain : promouvoir l'emploi, améliorer les taudis et mettre au point des solutions excluant la formation de nouveaux bidonvilles

43. Pour un nombre important et croissant de citoyens pauvres, l'accès aux services infrastructurels de base tels que l'énergie, les transports, la lutte antipollution et l'élimination des déchets doit être assuré, de même que l'amélioration de la sécurité d'occupation des résidents et la participation de la communauté à la construction de logements adéquats et à l'urbanisme. Pour ce faire, les collectivités locales doivent être renforcées et travailler en étroite collaboration avec les organisations représentant les citoyens pauvres.

Systèmes de santé : assurer un accès universel aux services essentiels

44. De solides systèmes de santé sont nécessaires pour assurer l'accès universel aux services de santé de base, notamment ceux de promotion de la santé infantile et maternelle, de santé en matière de procréation et de lutte contre les maladies qui font des ravages comme le sida, la tuberculose et le paludisme (voir encadré 3). Pour cela, il faut des investissements suffisants, un personnel de santé nombreux, motivé et bien rémunéré, une infrastructure renforcée et des approvisionnements améliorés, de solides systèmes de gestion et des services gratuits.

Éducation : assurer l'universalité de l'enseignement primaire, élargir l'enseignement secondaire et développer l'enseignement supérieur

45. Pour que des progrès soient faits dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux, les parents et les communautés devraient pouvoir demander des comptes aux établissements d'enseignement et les gouvernements devraient améliorer le contenu et la qualité de l'enseignement et la façon dont il est dispensé, renforcer les capacités en termes de ressources humaines et d'infrastructure là où cela est nécessaire, instituer des incitations spéciales en vue de la scolarisation des enfants vulnérables, notamment en prévoyant la gratuité de l'enseignement.

La science, la technologie et l'innovation : créer un potentiel national

46. Pour développer le potentiel endogène des pays dans les domaines de la science et de la technologie, notamment ceux de l'information et de la communication, les gouvernements doivent créer des organes consultatifs scientifiques, promouvoir l'utilisation du développement infrastructurel comme moyen d'acquérir des connaissances technologiques, développer les facultés de sciences et écoles d'ingénieurs et favoriser l'application au développement et à l'industrie de l'enseignement scientifique et technologique.

Encadré 3 La tragédie du VIH/sida

La pandémie de VIH/sida tue aujourd'hui plus de 3 millions de personnes chaque année et constitue une menace sans précédent pour le développement et la sécurité de l'humanité. La maladie frappe de plein fouet des millions de familles et laisse derrière elle des millions d'orphelins. Plus qu'une simple crise de santé publique, le sida sape la stabilité économique et sociale, faisant des ravages au niveau de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des systèmes de protection sociale. Outre qu'il pèse d'un poids énorme sur la croissance économique, il nuit aussi à la gouvernance et à la sécurité, créant une menace supplémentaire.

L'épidémie exige une réaction exceptionnelle. Faute de traitement curatif, seule une mobilisation massive de tous les secteurs de la société – sans précédent dans l'histoire de la santé publique – peut commencer à inverser la tendance actuelle. Pour ce faire, il faut de vastes programmes de prévention, d'éducation, de traitement et de limitation des effets de la maladie qui ne peuvent eux-mêmes être couronnés de succès que s'ils font l'objet d'un engagement personnel de la part des chefs d'État et de gouvernement qui doivent être prêts à soutenir et lancer des initiatives antisida véritablement multisectorielles.

Depuis 2000, le monde commence à remporter des succès dans la lutte contre le sida. Davantage de gouvernements ont fait de cette lutte une priorité stratégique et mis en place des structures administratives intégrées pour la diriger et la coordonner. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont j'avais demandé la

création en 2001, joue désormais un rôle de premier plan dans cette action mondiale tout en s'intéressant et contribuant à la lutte contre d'autres pandémies mortelles. Au total, en décembre 2004, 700 000 malades suivaient un traitement à base d'antirétroviraux dans le monde en développement – un chiffre en augmentation de 60 % par rapport à cinq mois auparavant. Tout ceci montre la priorité désormais accordée par la communauté internationale à l'expansion rapide des moyens de traitement et l'impact réel qu'une telle initiative peut avoir en si peu de temps.

Cela dit, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut avoir une chance réelle de réduire l'incidence du VIH et proposer un traitement efficace à base d'antirétroviraux à tous ceux qui en ont besoin au cours de la décennie à venir. Nombreux sont les gouvernements qui ne se sont pas encore attaqués publiquement à la maladie et à l'opprobre qu'elle suscite ou ne sont pas suffisamment engagés en faveur du dialogue franc et des initiatives favorisant l'égalité des sexes qui sont nécessaires. Ainsi, les ressources consacrées à la lutte antisida demeurent très insuffisantes par rapport aux montants requis pour mener une offensive sur tous les fronts contre la maladie. Les gouvernements, mais aussi les donateurs multilatéraux et bilatéraux, doivent prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent pour financer ces coûts.

Il y a quatre ans, j'avais appelé la communauté internationale à consacrer 7 à 10 milliards de dollars par an à la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement. Ce montant n'a pas été atteint. Dans l'intervalle, la maladie a gagné du terrain. De ce fait, l'écart entre les besoins existants et les moyens fournis pour les satisfaire continue de se creuser. Il faut que cela cesse. Nous devons adopter une stratégie plus ambitieuse et équilibrée en matière de traitement aussi bien préventif que curatif. **J'en appelle par conséquent à la communauté internationale pour qu'elle fournisse d'urgence les ressources nécessaires afin de financer une lutte renforcée sur tous les fronts contre le VIH/sida, comme le prévoient le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et ses partenaires, et pour verser un maximum de contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.**

C. Permettre la réalisation de l'objectif 8 : commerce et financement du développement

47. Pour bon nombre de pays à revenu intermédiaire et pour certains pays plus pauvres, la majeure partie des ressources requises pour financer les stratégies susmentionnées peut et doit être mobilisée sur le plan interne par une redistribution des recettes de l'État, des contributions des ménages et des investissements du secteur privé, ces ressources étant ensuite complétées par des emprunts. Mais dans la plupart des pays à faible revenu, et dans la quasi-totalité des pays les moins avancés, le maximum que l'on peut obtenir par une telle démarche sera encore très insuffisant au regard de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du

Millénaire pour le développement. D'après les prévisions établies dans le cadre du Projet objectifs du Millénaire, le coût des investissements à réaliser dans un pays à faible revenu typique pour ces seuls objectifs sera de l'ordre de 75 dollars par habitant en 2006 et grimpera jusqu'à 140 dollars environ en 2015 (en dollars constants). Ces sommes modestes, qui représentent l'équivalent du tiers ou de la moitié de leur revenu annuel par habitant, sont largement supérieures aux ressources de la plupart des pays à faible revenu. Dans le cas de ces pays, il est nécessaire de donner une forte impulsion à l'aide au développement afin de créer des conditions propices pour des investissements privés plus importants et une « stratégie d'émancipation » à long terme vis-à-vis de l'assistance.

Aide

48. Le redressement de l'aide publique au développement (APD), qui avait régulièrement diminué au cours des années 90, est l'une des tendances les plus encourageantes de ces dernières années. Exprimé en pourcentage, le volume global de l'APD représente actuellement 0,25 % du revenu national brut des pays développés – ce qui reste très en deçà du chiffre atteint à la fin des années 80 (0,33 %), et a fortiori de l'objectif à long terme de 0,7 % qui a été réaffirmé dans le Consensus de Monterrey en 2002⁵. Au vu des engagements pris récemment par plusieurs donateurs quant à des augmentations futures, les flux annuels d'APD devraient dorénavant progresser pour atteindre environ 100 milliards de dollars d'ici à 2010 – soit un montant près de deux fois supérieur à celui qui avait été enregistré lors de la Conférence de Monterrey. Mais une fraction importante de cette somme correspond à des annulations de dettes et à une dépréciation du dollar plutôt qu'à des apports nets de fonds à long terme et, au demeurant, le total serait encore inférieur de près de 50 milliards de dollars au montant qui, selon les calculs effectués dans le cadre du Projet objectifs du Millénaire, serait requis simplement pour réaliser les objectifs, sans parler des autres priorités fixées pour le développement dans un contexte plus général.

49. Heureusement, certains signes laissent entrevoir des progrès supplémentaires. Un nouveau groupe de donateurs s'est constitué, comprenant de nouveaux membres de l'Union européenne et certains des pays en développement les plus riches comme le Brésil, la Chine et l'Inde, qui offrent tous des concours spécialisés à d'autres pays en développement dans le cadre d'une coopération technique qui ne cesse de se développer. Cinq pays donateurs ont déjà atteint l'objectif de 0,7 % et six autres ont fixé récemment des échéances pour sa réalisation. **Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient établir des calendriers pour réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en 2015 au plus tard, en augmentant sensiblement les apports à compter de 2006 au plus tard, et en atteignant 0,5 % d'ici à 2009.**

50. S'il y a un manifestement des insuffisances au niveau des capacités dans nombre de pays en développement, nous devons veiller à ce que, pour les pays qui sont préparés, le volume de l'assistance soit immédiatement augmenté. **À partir de 2005, il faudrait accorder aux pays en développement qui présentent des stratégies nationales bien conçues, transparentes et contrôlables et qui nécessitent une aide renforcée aux fins du développement, une assistance complémentaire en quantité et de qualité suffisantes et avec une rapidité suffisante afin qu'ils puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.**

51. Le moyen le plus direct qui s'offre pour accroître le volume de l'APD est de majorer la part affectée à l'aide dans les budgets nationaux des pays donateurs. Néanmoins, comme la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement suppose que les dépenses globales consacrées à l'APD augmenteront radicalement au cours des prochaines années, les nouvelles modalités qui permettraient de financer une forte hausse à court et à moyen terme valent certainement la peine d'être explorées. Plusieurs idées sur des sources novatrices de financement qui viendraient compléter l'APD ont été avancées pour l'avenir et certaines d'entre elles sont étudiées en ce moment dans le cadre d'une importante initiative animée par l'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France. Mais à présent, il faut concevoir un mécanisme pour assurer immédiatement un financement à plus grande échelle. Le Mécanisme international de financement proposé offre une solution possible à cet égard en concentrant les apports d'APD programmés pour une période déterminée au début de cette période tout en continuant à utiliser les circuits de décaissement existants. **La communauté internationale devrait créer en 2005 un mécanisme international de financement qui permettrait de concentrer les apports d'APD dans un avenir immédiat et reposerait sur des engagements majorés dans une proportion appropriée pour atteindre l'objectif de 0,7 % en 2015 au plus tard. À plus long terme, il faudrait aussi examiner d'autres sources novatrices de financement du développement, qui viendront s'ajouter à ce mécanisme.**

52. Les dispositions susmentionnées peuvent et doivent être complétées par **des mesures immédiates destinées à encourager la réalisation de « gains rapides »** dans divers domaines, à savoir des initiatives relativement peu onéreuses et extrêmement efficaces qui sont susceptibles de produire des gains immenses à court terme et de sauver des millions de vies humaines. Elles consistent par exemple à distribuer gratuitement et à grande échelle des moustiquaires traitées à l'insecticide et des médicaments antipaludiques efficaces, à développer les programmes de repas scolaires dans lesquels on utilise des aliments produits localement, ou encore à éliminer les droits payés par les usagers pour l'enseignement primaire et les services de santé. Ces dispositions rapides joueraient un rôle essentiel en étayant les stratégies nationales axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles engendreraient une dynamique et des réussites rapides qui susciteraient une plus large adhésion à ces objectifs, même si elles ne peuvent pas se substituer à des investissements étalés sur une longue période.

53. Parallèlement, il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour accroître la qualité et la transparence de l'APD et pour mieux contrôler l'utilisation qui en est faite. L'aide devrait être rattachée aux besoins locaux définis dans les stratégies nationales et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et non pas subordonnée aux intérêts des fournisseurs dans les pays donateurs. Cela est évidemment bénéfique pour les pays en développement, mais les pays développés eux-mêmes ont tout intérêt à être en mesure de prouver à leurs contribuables que l'aide est efficace. **Dans le prolongement du Forum de haut niveau qui a été organisé à Paris en mars 2005 sur la question de l'efficacité de l'aide au développement, les pays donateurs devraient fixer, d'ici à septembre 2005, des échéances et des objectifs contrôlables pour harmoniser leurs mécanismes d'aide avec les stratégies des pays partenaires reposant sur les objectifs du Millénaire pour le développement.** Dans ce contexte, ils devraient notamment s'engager à respecter des plans d'investissement fondés sur les objectifs, fixer une

échéance à l'horizon 2015, assurer un financement prévisible étalé sur plusieurs années, simplifier radicalement les procédures et fournir un soutien budgétaire direct aux pays dotés de mécanismes appropriés.

Dette

54. La question de la dette extérieure est étroitement liée à celle de l'APD. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), un montant de 54 milliards de dollars a déjà été engagé pour des allègements accordés à 27 pays qui ont atteint les points de décision ou d'achèvement. Mais même s'il est établi de façon concluante que des ressources précieuses ont ainsi été libérées pour être mises au service des objectifs du Millénaire pour le développement, les sommes en jeu restent très en deçà des besoins. **Pour aller de l'avant, nous devrions redéfinir l'endettement tolérable comme étant le niveau d'endettement qui permet à un pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avec l'assurance que les ratios d'endettement n'auront pas augmenté en 2015.** Pour la plupart des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE, cela suppose que les financements seront assurés exclusivement sur la base de dons et que les dettes seront annulées en totalité, et pour bon nombre de pays très endettés qui ne bénéficient pas de cette initiative et de pays à revenu intermédiaire, cela nécessitera des réductions beaucoup plus importantes que celles qui ont été consenties jusqu'ici. Il faudrait parvenir à accorder des remises supplémentaires de dettes sans réduire les ressources disponibles pour les autres pays en développement et sans compromettre la viabilité financière à long terme des institutions financières internationales.

Commerce

55. Si le commerce n'améliore pas la nécessité d'investissements de grande ampleur étayés par l'APD aux fins du développement, un système commercial ouvert et équitable peut être un moteur puissant pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, surtout s'il est associé à une aide adéquate. Aussi, le développement occupe-t-il à juste titre une place centrale dans le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À l'heure actuelle, bien souvent les pays en développement n'ont pas la possibilité de rivaliser à armes égales sur les marchés mondiaux car les pays riches utilisent une multitude de droits de douane, de quotas et de subventions pour restreindre l'accès à leurs propres marchés et protéger leurs propres producteurs. La réunion ministérielle que l'OMC tiendra en décembre 2005 offre une occasion, qu'il ne faut pas laisser passer, de dégager un accord sur des modalités d'action pour corriger ces anomalies. L'établissement d'un calendrier destiné aux pays développés pour planifier le démantèlement des barrières qui entravent l'accès aux marchés et l'élimination progressive des subventions internes qui faussent les échanges commerciaux, en particulier dans le secteur de l'agriculture, est une priorité absolue. **Pour cela, le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha devrait tenir ses promesses en matière de développement et être mené à bonne fin en 2006 au plus tard. Dans un premier temps, les États Membres devraient accorder à toutes les exportations des pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas.**

56. Dans le Consensus de Monterrey, on a souligné que pour nombre de pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres qui sont tributaires d'un petit nombre de produits de base, il existe des contraintes au niveau de l'offre, qui

se manifestent par une aptitude insuffisante à diversifier les exportations, une vulnérabilité face aux fluctuations de prix et une détérioration progressive des termes de l'échange. Afin de renforcer la compétitivité commerciale, les stratégies nationales axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doivent mettre l'accent sur les investissements dans la productivité agricole, l'infrastructure du commerce et les industries d'exportation compétitives, notamment pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un certain nombre d'initiatives ont été prises en vue d'alléger les contraintes qui pèsent sur l'offre, d'encourager la diversification et de réduire la vulnérabilité face aux fluctuations des cours des produits de base, mais elles sont loin d'avoir recueilli l'appui nécessaire.

D. Assurer la viabilité écologique

57. Nous sommes fondamentalement tributaires des systèmes et des ressources naturelles pour notre existence et notre développement. Les efforts que nous déployons pour vaincre la pauvreté et réaliser un développement durable seront vains si la détérioration de l'environnement et la destruction des ressources naturelles se poursuivent au même rythme. Les stratégies nationales doivent prévoir des investissements en vue d'améliorer la gestion de l'environnement et programmer les réformes structurelles qui sont nécessaires pour assurer la viabilité écologique. Dans maints domaines d'action prioritaires liés à l'environnement, par exemple ceux qui ont trait aux cours d'eau alimentant plusieurs pays, aux forêts, à la pêche en mer et à la diversité biologique, les efforts déployés aux niveaux régional et mondial doivent être intensifiés. On peut d'ores et déjà citer un exemple encourageant illustrant une démarche qui a abouti à une solution à l'échelle mondiale. Grâce au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone⁶, le risque d'exposition à des rayonnements dangereux semble diminuer – preuve manifeste qu'il est possible de gérer les problèmes environnementaux mondiaux lorsque tous les pays font des efforts résolus pour appliquer les orientations générales arrêtées au niveau international. Aujourd'hui, trois défis majeurs doivent retenir l'attention immédiate de la communauté internationale, comme indiqué ci-après.

Désertification

58. La dégradation de plus d'un milliard d'hectares de terres a eu des conséquences catastrophiques pour le développement dans de nombreuses régions du monde. Des millions de personnes ont été contraintes d'abandonner leurs terres car les modes de vie fondés sur l'agriculture et le nomadisme n'étaient plus viables. Des centaines de millions d'autres risquent de devenir des réfugiés écologiques. Pour lutter contre la désertification, la communauté internationale doit appuyer et appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁷.

Diversité biologique

59. L'appauvrissement de la diversité biologique, qui se poursuit à un rythme sans précédent à l'intérieur des pays et au niveau international, est un autre sujet de vive préoccupation. Inquiétant en lui-même, ce phénomène a également de graves

répercussions sur la santé, les modes de subsistance, la production vivrière et la qualité de l'eau, et rend les populations plus vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Pour inverser la tendance, tous les gouvernements devraient prendre, individuellement et collectivement, des dispositions en vue d'appliquer la Convention sur la diversité biologique⁸ et de réaliser d'ici à 2010 l'objectif d'une réduction importante du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique conformément à l'engagement souscrit à Johannesburg⁹.

Changements climatiques

60. L'un des plus grands défis qui se posera au XXI^e siècle dans les domaines de l'environnement et du développement sera de lutter contre les changements climatiques et de s'y adapter. L'immense majorité des scientifiques s'accorde maintenant à reconnaître que les activités humaines ont une incidence notable sur le climat. Depuis l'avènement de l'ère industrielle au milieu du XVIII^e siècle, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont fortement augmenté, la terre s'est considérablement réchauffée et le niveau des mers s'est élevé de façon mesurable. Les années 90 ont été la décennie la plus chaude jamais enregistrée et ce réchauffement a entraîné un recul des glaciers et de la banquise arctique. Étant donné que, d'après les projections, la concentration de gaz à effet de serre devrait continuer d'augmenter au cours du siècle à venir, l'accroissement concomitant de la température moyenne à la surface du globe entraînera probablement une plus grande variabilité du climat et une aggravation des phénomènes climatiques extrêmes comme les ouragans et les sécheresses, qui seront plus fréquents et plus intenses. Les pays les plus vulnérables – petits États insulaires en développement, pays côtiers comptant des populations importantes résidant dans des régions de faible altitude, pays situés dans les régions tropicales et sous-tropicales arides et semi-arides – sont le moins à même de se protéger. Ce sont eux également qui contribuent le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. S'ils ne réagissent pas, ils paieront un lourd tribut pour les actions des autres pays.

61. L'entrée en vigueur en février 2005 du Protocole de Kyoto¹⁰ de 1997 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹ constitue un jalon important dans l'action menée contre le réchauffement de la planète, mais ses effets ne s'exerceront que jusqu'en 2012. La communauté internationale doit s'entendre sur des objectifs de stabilisation pour les concentrations de gaz à effet de serre au-delà de cette date. Les progrès scientifiques et les innovations techniques ont un rôle important à jouer en atténuant les changements climatiques et en facilitant l'adaptation aux nouvelles conditions. Ils doivent être exploités dès maintenant si nous voulons mettre au point les outils requis en temps voulu. En particulier, il convient d'augmenter sensiblement les budgets de recherche-développement consacrés aux sources d'énergie renouvelables, à la gestion du carbone et à l'amélioration des rendements énergétiques. Il faudrait également développer les mécanismes de régulation tels que les marchés des droits d'émission de carbone. Comme il a été convenu à Johannesburg, c'est aux pays qui contribuent le plus à causer des problèmes écologiques qu'il incombe au premier chef d'atténuer les changements climatiques et de réfréner les modes de production et de consommation non viables. **Nous devons élaborer un cadre international plus ouvert, qui permette une large participation de tous les principaux émetteurs et des pays tant développés qu'en développement pour la période postérieure à**

2012, afin d'assurer une action concertée à l'échelle mondiale, fondée notamment sur le recours à des innovations technologiques, pour atténuer les changements climatiques, en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées.

E. Autres priorités pour une action au niveau mondial

62. Pour répondre aux besoins de développement dans une optique plus générale, il faut également agir dans plusieurs autres domaines, comme indiqué ci-dessous.

Surveillance et suivi des maladies infectieuses

63. Dans l'ensemble, la réaction internationale face à la pandémie en cours a été terriblement lente et les moyens mobilisés sont toujours insuffisants, ce qui est scandaleux. Le paludisme continue de sévir dans toutes les régions tropicales, alors que l'on dispose de moyens prophylactiques et thérapeutiques très efficaces pour lutter contre ce fléau. De nombreuses maladies infectieuses qui font des ravages à l'heure actuelle dans les pays en développement, notamment l'infection à VIH/sida et la tuberculose, posent de graves dangers pour le monde entier, en particulier compte tenu de l'apparition d'une résistance aux médicaments. Qu'il s'agisse de maladies bien connues ou de maladies nouvelles, elles exigent une action concertée au niveau international. L'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) survenue en 2003 a attiré l'attention sur le fait que la durée des vols est plus courte que les périodes d'incubation pour nombre de maladies infectieuses même s'il s'agit de vols long courrier, de sorte que chacun des 700 millions de passagers qui voyagent chaque année sur des vols internationaux peut être, à son insu, porteur d'un agent pathogène.

64. La mobilisation rapide face au SRAS a également montré que la propagation d'une maladie infectieuse pouvait être endiguée lorsque des institutions universelles efficaces comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) travaillaient en étroite collaboration avec des services de santé nationaux performants et des établissements techniques spécialisés. Aucun État n'aurait pu parvenir à juguler cette maladie de façon aussi efficace en agissant seul. **Pour renforcer les mécanismes existants visant à assurer une coopération internationale rapide et efficace, j'engage les États Membres à s'entendre sur la version révisée du Règlement sanitaire international lors de la session que l'Assemblée mondiale de la santé tiendra en mai 2005.** Pour limiter les risques d'épidémies dans l'avenir, il faudrait également allouer davantage de moyens au Réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie afin qu'il puisse coordonner l'action menée à l'appui des systèmes nationaux de surveillance et d'action sanitaires dans le cadre d'un vaste partenariat international.

Catastrophes naturelles

65. Les ravages causés par le tsunami de l'océan Indien nous ont rappelé à tous à quel point l'être humain est désarmé devant les catastrophes naturelles et, d'autre part, que les populations pauvres sont touchées de façon disproportionnée par ces catastrophes. Si l'on ne s'applique pas avec plus de détermination à remédier aux problèmes des pertes en vies humaines et de la destruction des moyens de subsistance et des infrastructures, les catastrophes deviendront un obstacle de plus

en plus important qui s'opposera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui a eu lieu au début de 2005 a adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 qui définit des objectifs stratégiques et des priorités pour réduire les risques de catastrophes dans les 10 prochaines années. Nous devons à présent passer au stade de la mise en œuvre.

66. Agissant avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités, les pays de la région de l'océan Indien prennent actuellement des dispositions en vue de créer un système régional d'alerte rapide aux tsunamis. Mais nous ne devons pas oublier pour autant que les populations de toutes les régions du monde sont exposées à d'autres dangers tels que les orages, les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain, les vagues de chaleur et les éruptions volcaniques. **Afin de compléter les initiatives de portée plus générale qui ont trait à la planification préalable aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets, je préconise la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels, qui s'appuierait sur les dispositifs existant aux niveaux national et régional.** Pour faciliter cette entreprise, je demanderai au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de coordonner la réalisation d'un inventaire des capacités et des lacunes existantes, en coopération avec tous les membres concernés du système des Nations Unies, et je suis sûr que ses conclusions et recommandations présenteront un grand intérêt. Lorsque des catastrophes surviennent, nous avons également besoin de dispositifs d'intervention rapide plus performants pour fournir une aide humanitaire immédiate; ces dispositifs sont examinés dans la section V ci-dessous.

Science et technique au service du développement

67. **En vue de contribuer à stimuler le développement économique et de permettre aux pays en développement d'élaborer des solutions à leurs propres problèmes, il est nécessaire d'intensifier considérablement les efforts consacrés à la promotion de la recherche-développement à l'échelle mondiale pour répondre aux besoins particuliers des populations démunies dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, de l'énergie et du climat.** En particulier, il faudrait donner la priorité au lancement d'un vaste projet mondial de recherche sur les maladies tropicales et à la fourniture d'un appui supplémentaire au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale pour les travaux de recherche sur l'agriculture tropicale.

68. Les technologies de l'information et des communications (TIC) peuvent contribuer grandement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Afin de tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent, nous devons réduire le clivage numérique, notamment au moyen de mécanismes de financement volontaire tels que le Fonds de solidarité numérique qui a été récemment mis sur pied.

Infrastructures et institutions régionales

69. Les infrastructures et la coopération régionales sont essentielles pour la promotion du développement économique. C'est vrai en particulier dans le cas des pays en développement enclavés et des petits États insulaires en développement qui

ont besoin d'une assistance spéciale. Mais d'autres pays qui, par exemple, ont simplement des populations peu nombreuses ou sont tributaires de leurs voisins pour les transports et les approvisionnements en nourriture, en eau ou en énergie ont aussi besoin d'être aidés. Les donateurs internationaux devraient encourager la coopération régionale pour le traitement de ces questions, et les pays en développement devraient inscrire cette forme de coopération dans leurs stratégies nationales. Dans ce contexte, il faudrait inclure non seulement la coopération économique mais aussi les mécanismes établis au niveau régional pour la concertation politique et la recherche de consensus, comme le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Institutions mondiales

70. Les institutions financières internationales ont un rôle essentiel à jouer pour assurer le développement de tous les pays et la bonne mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Je les encourage à veiller à ce que les programmes de pays qu'elles appuient soient suffisamment ambitieux pour permettre la réalisation de ces objectifs. En outre, ces institutions et leurs actionnaires devraient mener une réflexion sur les réformes qu'ils pourraient opérer pour mieux tenir compte des mutations qui se sont produites dans l'économie politique mondiale depuis 1945. Cela devrait se faire dans le cadre du Consensus de Monterrey de manière à élargir et à renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition aux processus de prise de décisions et d'établissement de normes concernant l'économie internationale. Les institutions de Bretton Woods ont déjà pris certaines dispositions pour renforcer le rôle et la participation des pays en développement. Mais il faut faire des progrès encore plus importants si l'on veut dissiper le sentiment largement répandu parmi les pays en développement qu'ils sont sous-représentés au sein des deux organismes, sentiment qui, inversement, tend à jeter le doute sur leur légitimité.

Migrations

71. De nos jours, le nombre de personnes qui vivent en dehors de leur pays d'origine est plus élevé qu'à n'importe quelle autre époque et ce nombre devrait encore augmenter dans l'avenir. Les migrations offrent de nombreuses chances – aux migrants eux-mêmes, aux pays qui accueillent une main-d'œuvre plus jeune, mais aussi, notamment grâce aux envois de fonds qui ont progressé de façon spectaculaire ces dernières années, pour leur pays d'origine. D'un autre côté, elles créent une multitude de problèmes complexes. Elles peuvent simultanément contribuer à provoquer un chômage dans une région ou un secteur déterminé et une « fuite des cerveaux » dans d'autres. Si elles ne sont pas soigneusement gérées, elles peuvent aussi causer des tensions sociales et politiques aiguës. Les répercussions de ces tendances ne sont pas encore bien appréhendées, mais je pense que le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, que je recevrai dans le courant de l'année 2005, fournira quelques points de repère utiles. Le dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra sur le sujet des migrations en 2006 offrira une excellente occasion de se pencher sur les questions difficiles qu'il recouvre.

F. Le défi de la mise en œuvre

72. En 2005, il faudra s'attacher en priorité à réaliser intégralement les engagements déjà pris et à mettre réellement en œuvre les grandes orientations définies. Les principes du partage des responsabilités et de la responsabilité à double sens qui sous-tendaient le Consensus de Monterrey sont judicieux et il convient de les appliquer concrètement. Le sommet de septembre doit produire un pacte d'action qui recueillera l'adhésion de tous les pays et au regard duquel ils pourront tous être jugés. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne doivent plus être des objectifs fluctuants auxquels on se réfère de temps à autre pour mesurer les progrès accomplis. Ils doivent inspirer quotidiennement autant les stratégies nationales que l'aide internationale. Si nous ne faisons pas une avancée radicale en 2005 en posant les fondements qui permettront des progrès rapides dans les années à venir, nous n'atteindrons pas les objectifs. Nous devons être bien conscients du prix qu'il faudra payer si nous laissons passer cette occasion. Des millions de personnes qui auraient pu être sauvées périront; maintes libertés qui auraient pu être garanties seront déniées et nous vivrons dans un monde plus dangereux et plus instable.

73. De même, le développement serait au mieux entravé et au pire en régression dans un monde déchiré par des conflits violents ou hanté par le spectre du terrorisme et des armes de destruction massive, ou dans un monde où les droits de l'homme seraient bafoués, l'état de droit méprisé et les opinions et les besoins des citoyens négligés par des gouvernements apathiques et non représentatifs. Les progrès à accomplir sur les questions abordées dans les sections III et IV ci-dessous sont donc essentiels pour la réalisation des objectifs énoncés plus haut, tout comme le développement est lui-même un fondement indispensable pour la sécurité, les droits de l'homme et l'état de droit à long terme.

Encadré 4

Les besoins particuliers de l'Afrique

Les problèmes évoqués dans le présent rapport ont une dimension mondiale et les solutions doivent aussi avoir une dimension mondiale. Or l'Afrique est généralement touchée de façon disproportionnée par tous ces problèmes. Si nous voulons trouver des solutions véritablement applicables à l'échelle mondiale, nous devons prendre acte des besoins particuliers de l'Afrique, comme les dirigeants mondiaux l'ont fait dans la Déclaration du Millénaire. Qu'il s'agisse des actions centrées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ou de celles qui visent à améliorer les capacités collectives pour consolider la paix et renforcer les États, les besoins particuliers de l'Afrique occupent une place centrale dans chacune des parties du présent rapport.

Un certain nombre de progrès ont été enregistrés en Afrique au cours des cinq dernières années. Aujourd'hui, les États qui ont des gouvernements démocratiquement élus sont plus nombreux que jamais sur ce continent et le nombre de coups d'État militaires qui y sont observés a sensiblement diminué. Certains conflits tenaces, tels ceux qui

ont déchiré l'Angola et la Sierra Leone, ont été réglés. Nombre de pays – allant de l'Ouganda au Mozambique – enregistrent un redressement rapide et continu sur les plans économique et social. Par ailleurs, les citoyens ordinaires s'organisent et font entendre leur voix sur l'ensemble du continent.

Et pourtant, une bonne partie de l'Afrique – en particulier au sud du Sahara – continue de subir les conséquences tragiques de conflits violents, de la misère et des maladies qui perdurent. Quelque 2,8 millions de réfugiés et une bonne moitié des 24,6 millions de personnes déplacées que l'on recense dans le monde sont victimes de conflits et de bouleversements en Afrique. Le continent africain est toujours à la traîne par rapport aux autres régions en développement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Environ les trois quarts des décès imputables au sida enregistrés chaque année dans le monde surviennent en Afrique, les femmes étant les plus touchées. La forte prévalence du VIH/sida dans nombre de pays d'Afrique constitue à la fois une tragédie humaine et un obstacle majeur au développement. Sur 1 million de personnes, ou plus, qui meurent du paludisme chaque année dans le monde, environ 90 % se trouvent en Afrique subsaharienne, la plupart d'entre elles étant des enfants de moins de 5 ans. Une grande partie de l'Afrique subsaharienne continue de se heurter à une multitude de problèmes : coût élevé des transports et exigüité des marchés, faible productivité agricole, maladies dévastatrices et lenteurs dans la diffusion des techniques importées de l'étranger. En raison de toutes ces difficultés elle est particulièrement exposée au risque d'une pauvreté chronique

Aujourd'hui, les États africains s'attaquent à ces problèmes avec une énergie et une détermination renouvelées. Ils adoptent des stratégies de développement plus robustes en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. L'Afrique édifie une nouvelle architecture institutionnelle, qui comprend notamment l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et qui lui donnera les moyens de prévenir, gérer et régler les conflits violents, de promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie et de créer des conditions propices pour que ses économies puissent croître et prospérer durablement.

Comme la Commission que le Royaume-Uni a créée tout particulièrement pour l'Afrique l'a indiqué en mars 2005, les dirigeants et les peuples africains auront besoin d'une assistance spéciale de la part des autres régions du monde pour réussir dans cette entreprise progressiste. La communauté internationale doit répondre à ce besoin. Elle doit apporter un appui tangible et constant aux pays africains et aux organisations régionales et sous-régionales africaines dans un esprit de partenariat et de solidarité. Cela suppose que l'on assure le suivi des engagements déjà pris et de ceux qui devront l'être au sujet de l'allègement de la dette, de l'ouverture des marchés et de l'octroi d'une aide publique au développement considérablement accrue. Cela implique également que l'on doit fournir des contingents pour les opérations de

maintien de la paix et renforcer les moyens dont les États africains disposent pour assurer la sécurité de leurs citoyens et pourvoir à leurs besoins.

III. Droit de vivre à l'abri de la peur

74. Sur le chapitre du développement, nous n'avons certes pas lieu de nous louer des résultats, bien insuffisants. Mais sur la question de la sécurité, nous ne sommes même pas parvenus à nous entendre et ce, malgré le sentiment d'insécurité grandissant chez beaucoup d'entre nous, et les résultats que nous avons pu obtenir ne sont que trop souvent controversés.

75. À moins que nous nous accordions sur la gravité des menaces et que nous comprenions tous qu'il est de notre devoir d'y faire face, l'ONU ne sera pas en mesure de garantir la sécurité à tous ses Membres ni à tous les peuples du monde. Notre capacité d'aider ceux qui veulent vivre sans peur à jouir de ce droit ne sera alors au mieux que limitée.

A. Une nouvelle conception de la sécurité collective

76. En novembre 2003, alarmé par les divergences de vues qui opposaient les États Membres sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies devait assurer la sécurité collective – ou même sur la nature de ce qui constitue pour nous les menaces les plus graves –, j'ai constitué le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. En décembre 2004, le Groupe a présenté son rapport intitulé « Un monde plus sûr : notre affaire à tous » (A/59/565).

77. Je souscris sans réserve au projet ambitieux présenté dans le rapport ainsi qu'à l'idée d'une sécurité collective plus globale, qui permette d'appréhender toutes les menaces, anciennes et nouvelles, et les problèmes de sécurité de tous les États. Je suis convaincu qu'en partant de cette idée, nous pourrions rapprocher nos vues sur la sécurité et trouver le moyen de surmonter nos difficultés.

78. Au XXI^e siècle, les menaces pour la paix et la sécurité ne sont pas seulement la guerre et les conflits internationaux, mais aussi la violence civile, la criminalité organisée, le terrorisme et les armes de destruction massive. Il faut compter aussi avec la pauvreté, les épidémies mortelles et la dégradation de l'environnement, tout aussi lourdes de conséquences. Tous ces phénomènes sont meurtriers ou peuvent compromettre la survie. Ils peuvent tous saper les fondements de l'État en tant qu'élément de base du système international.

79. La richesse, la situation géographique et la puissance de chacun d'entre nous déterminent ce qu'il considère comme les plus graves menaces. Mais la vérité est que nous n'avons pas le choix. Pour qu'il y ait sécurité collective, ce qui constitue une menace pour l'une des régions doit être considéré comme telle par toutes.

80. À l'heure de la mondialisation, les menaces qui nous guettent sont interdépendantes. Les riches ne sont pas à l'abri de ce qui menace les pauvres ni les puissants épargnés par ce qui inquiète les faibles, et vice versa. Un attentat terroriste nucléaire lancé contre les États-Unis ou l'Europe aurait des conséquences

désastreuses pour le monde entier. Mais il en va de même de l'apparition d'une nouvelle maladie infectieuse dans un pays pauvre dépourvu de système de santé efficace.

81. Face à cette interdépendance des menaces, il nous faut trouver un nouveau consensus sur la sécurité, qui posera en principe premier que tous ont le droit de vivre sans peur et que ce qui est une menace pour l'un l'est pour tous. Une fois que nous aurons compris cela, nous n'aurons pas d'autre choix que de faire face à toutes les menaces. Nous devons nous attaquer au VIH/sida aussi énergiquement qu'au terrorisme, et lutter avec la même efficacité contre la pauvreté et la prolifération des armes. Nous devons nous montrer aussi déterminés à éliminer la menace des armes légères qu'à écarter le spectre des armes de destruction massive. De surcroît, il nous faudra anticiper ces menaces et agir suffisamment tôt au moyen de tous les instruments qui sont à notre disposition.

82. Nous devons faire en sorte que les États se conforment aux traités de sécurité qu'ils ont signés, pour le bien de tous. Un contrôle plus assidu, une application plus rigoureuse et, au besoin, une répression plus ferme s'imposent si nous voulons que les États aient confiance dans les mécanismes multilatéraux et y fassent appel pour éviter les conflits.

83. Nous ne parlons pas ici de questions théoriques mais d'urgences capitales. Si nous n'arrivons pas à nous entendre sur ces questions dans le courant de l'année et commencer à agir, nous aurons sans doute laissé passer notre dernière chance. C'est cette année, ou jamais, que nous devons transformer l'ONU en cet instrument de prévention des conflits qui a toujours été sa vocation, en suivant certaines grandes orientations et en concrétisant les options institutionnelles nécessaires.

84. Nous devons faire en sorte que le terrorisme catastrophique ne devienne jamais réalité. Il nous faudra pour cela adopter une nouvelle stratégie mondiale, dont le point de départ sera que les États Membres s'accordent sur une définition du terrorisme et l'inscrivent dans une convention globale. Tous les États devront également signer et ratifier les grandes conventions contre la criminalité organisée et la corruption et les respecter. Ils devront de même s'engager à prendre des mesures urgentes pour empêcher que les armes nucléaires, chimiques et biologiques ne tombent dans les mains de groupes terroristes.

85. Nous devons consolider les systèmes multilatéraux que nous avons mis en place pour lutter contre les menaces provenant des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Le danger que posent ces armes ne se limite pas à leur emploi par les terroristes. Les instruments multilatéraux visant à promouvoir le désarmement et à empêcher la prolifération des armes conclus entre les États ont beaucoup contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais ils risquent à présent l'effritement. Aussi faut-il les revitaliser si nous voulons progresser sur la voie du désarmement et écarter la menace grandissante d'une prolifération en chaîne, en particulier des armes nucléaires.

86. Nous devons nous employer à mettre fin aux conflits en cours et à empêcher que d'autres n'éclatent. Il nous faut pour cela à la fois œuvrer au développement, comme il est préconisé plus haut à la section II, et renforcer l'appui militaire et civil visant à prévenir les risques de guerre, à régler les conflits en cours et à instaurer une paix durable. En investissant dans la prévention, l'établissement, le maintien et la consolidation de la paix, nous pourrions sauver des millions de vies. Il aurait suffi

que deux accords de paix fussent strictement appliqués (les Accords de Bicesse en Angola et les Accords d'Arusha au Rwanda) au début des années 90 pour que quelque 3 millions de vies soient épargnées.

B. Prévention du terrorisme catastrophique

Terrorisme transnational

87. Le terrorisme s'en prend à toutes les valeurs de l'ONU : respect des droits de l'homme, primauté du droit, protection des civils, tolérance entre les peuples et les nations, et règlement pacifique des conflits. Cette menace n'a cessé de grandir ces cinq dernières années. Les réseaux transnationaux de groupes terroristes opèrent sur toute la planète et font cause commune pour brandir leur menace à la face du monde entier. Ils ne cachent pas leur volonté d'acquérir des armes nucléaires, biologiques et chimiques et d'infliger des pertes massives en vies humaines. Un seul attentat terroriste, et la chaîne d'événements qu'il déclenche pourrait changer le monde à tout jamais.

88. Face au terrorisme, nous devons adopter une stratégie globale reposant sur cinq idées maîtresses : dissuader les populations de recourir au terrorisme ou de le soutenir, empêcher les terroristes de se procurer des fonds et des équipements; dissuader les États de financer le terrorisme; aider les États à se doter de moyens de lutte contre le terrorisme; et défendre les droits de l'homme. **Je demande instamment aux États Membres et aux organisations de la société civile partout dans le monde de s'associer à cette stratégie.**

89. Il faut prendre d'urgence les mesures décrites ci-après.

90. Nous devons convaincre tous ceux qui sont tentés de soutenir le terrorisme que ce n'est pas un moyen acceptable ou efficace de faire avancer leur cause. Toutefois, l'ONU n'a pas pu exercer pleinement son autorité morale ni condamner explicitement le terrorisme parce que les États Membres ne parviennent pas à s'entendre sur une convention contre le terrorisme contenant une définition du terrorisme.

91. Il est temps que nous cessions de nous interroger sur ce qu'on entend par « terrorisme d'État ». Le recours à la force par les États est déjà réglementé de façon très précise par le droit international. Le droit de résister à l'occupation doit être entendu dans son sens véritable. Il ne peut s'étendre au droit de tuer ou de blesser intentionnellement des civils. Je souscris entièrement à l'appel lancé par le Groupe de personnalités tendant à ce que la définition du terrorisme qualifie de terrorisme tout acte, outre ceux déjà visés par les conventions en vigueur, commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, dans le dessein d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire. **Je crois à la force morale de cette proposition, et j'engage fermement les dirigeants mondiaux à s'y rallier et à conclure une convention globale sur le terrorisme avant la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale.**

92. Il est impératif d'empêcher les terroristes d'acquérir des matières nucléaires. Il nous faudra pour cela regrouper, protéger et, si possible, détruire les matières dangereuses, et appliquer des contrôles effectifs des exportations. Le Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8) et le Conseil de sécurité ont pris d'importantes

mesures en ce sens, mais nous devons nous assurer de leur pleine application et de leurs effets cumulatifs. **J'exhorte les États Membres à mener à bien, dans les plus brefs délais, l'élaboration de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.**

93. Le terrorisme biologique constitue un type de menace différent. Il y aura bientôt à travers le monde des milliers de laboratoires capables de fabriquer des microbes artificiels d'une effroyable létalité. Notre meilleure défense contre ce danger est de renforcer la santé publique et, à cet égard, les mesures recommandées plus haut, dans la section II, ont un double mérite : elles nous permettraient à la fois de contenir le fléau des maladies infectieuses dues à des causes naturelles et de nous prémunir contre les épidémies provoquées par l'homme. Nous nous sommes engagés à renforcer les services locaux de santé publique, tâche qui prendra une génération, mais nous devons aussi trouver une parade mondiale appropriée. Le Réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie a accompli un travail absolument remarquable de surveillance et d'intervention en cas d'épidémies mortelles, d'origine naturelle ou douteuse et ce, avec un budget très modeste. **J'engage les États Membres à lui fournir les ressources dont il a besoin pour mener cette tâche à bien, dans notre intérêt à tous.**

94. Les terroristes n'ont de comptes à rendre à personne. N'oublions pas que, en revanche, nous devons répondre de nos actes devant les citoyens du monde entier. Dans notre lutte contre le terrorisme, nous ne devons jamais transiger sur les droits de l'homme, car autrement nous aurons aidé les terroristes à atteindre l'un de leurs objectifs. En renonçant à certaines de nos valeurs morales, nous ne manquerons pas de provoquer des tensions, la haine et la défiance du pouvoir public dans les secteurs de population où se recrutent les terroristes. **Je demande instamment aux États Membres de créer un poste de rapporteur spécial chargé de rendre compte à la Commission des droits de l'homme de la compatibilité des mesures de lutte contre le terrorisme avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.**

Criminalité organisée

95. La menace du terrorisme est étroitement liée à celle de la criminalité organisée, qui gagne du terrain et met en péril la sécurité de tous les États. La criminalité organisée fragilise les États, entrave la croissance économique, attise de nombreuses guerres civiles, sape les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies et fournit des mécanismes de financement aux groupes terroristes. Les organisations criminelles sont fortement impliquées dans la traite des migrants et le trafic d'armes.

96. Ces dernières années, l'ONU a beaucoup progressé dans l'élaboration d'un cadre réglementaire et normatif de lutte contre la criminalité organisée et la corruption, plusieurs conventions et protocoles importants ayant été adoptés ou étant entrés en vigueur. Toutefois, nombreux sont les États parties à ces instruments qui ne les ont pas strictement appliqués, quelquefois simplement par manque de moyens. **Tous les États devraient ratifier et appliquer ces conventions, tout en s'aidant les uns les autres à renforcer leur système national de justice pénale et leur régime de droit. Les États Membres doivent quant à eux doter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de ressources suffisantes pour lui**

permettre de remplir sa fonction première, qui est de superviser l'application de ces conventions.

C. Armes nucléaires, biologiques et chimiques

97. L'action multilatérale visant à contrer les menaces que pose la technologie nucléaire tout en en exploitant le potentiel remonte à l'origine de l'ONU elle-même. Nous avons pu constater combien le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires¹², qui aura ce mois-ci 35 ans, est indispensable : il a atténué le péril nucléaire et démontré en même temps le rôle important des accords multilatéraux dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Mais aujourd'hui, dénoncé pour la première fois par l'une des parties, le Traité a perdu de sa crédibilité et de sa prééminence car il est de plus en plus difficile de le faire appliquer et d'en vérifier l'application. La Conférence sur le désarmement, pour sa part, voit sa raison d'être remise en question en partie parce que des dysfonctionnements dans la procédure de décision entravent son fonctionnement.

98. Il est essentiel de progresser sur les chapitres du désarmement et de la non-prolifération, et aucun des deux ne doit être l'otage de l'autre. Il y a lieu de se féliciter des décisions prises récemment en faveur du désarmement par les États dotés de l'arme nucléaire. Les accords bilatéraux, dont le Traité de 2002 sur une réduction des armes stratégiques offensives signé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ont abouti à la destruction de milliers d'armes nucléaires, accompagnée d'engagements pris par les parties de réduire encore fortement leurs stocks d'armes. **Toutefois, le statut spécial des États dotés de l'arme nucléaire leur confère une responsabilité spéciale et ils doivent faire davantage, y compris, mais pas seulement, réduire encore leur arsenal d'armes nucléaires non stratégiques et continuer de respecter les accords de maîtrise des armements qui imposent la destruction totale et définitive de ces armes. Ils devraient également réaffirmer leur détermination à offrir des garanties négatives de sécurité. Il importe qu'ils négocient promptement un traité d'interdiction des matières fissiles. Le moratoire sur les essais nucléaires doit de même être appliqué jusqu'à ce que nous ayons obtenu l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'encourage vivement les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à entériner ces mesures lors de la Conférence des Parties de 2005.**

99. La prolifération de la technologie nucléaire a porté à son comble la tension persistante que connaissait le régime nucléaire, et qui est simplement due au fait que la technologie servant à fabriquer les combustibles nucléaires civils peut aussi servir à la mise au point d'armes nucléaires. Pour calmer ces tensions, il faut prendre la mesure des dangers que pose la prolifération nucléaire mais également prendre en compte les importantes applications de la technologie nucléaire dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'économie et de la recherche. **Premièrement, le pouvoir de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait être renforcé par l'adoption universelle du Modèle de protocole additionnel. Ensuite, tout en maintenant la possibilité pour les États non dotés de l'arme nucléaire d'exploiter la technologie nucléaire, nous devons chercher à inciter les États à renoncer d'eux-mêmes à se doter de moyens de production d'uranium enrichi et de séparation du plutonium, tout en leur garantissant un approvisionnement en combustible destiné à des usages pacifiques.** On pourrait

songer à un arrangement qui habiliterait l'AIEA à servir de garant pour la fourniture de matières fissiles à des utilisateurs du nucléaire à des fins civiles aux taux du marché.

100. Même si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure le fondement du régime de la non-prolifération, les mesures prises récemment pour le renforcer méritent d'être saluées. Il s'agit entre autres de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité visant à empêcher les acteurs non étatiques d'obtenir des armes, des technologies et des équipements nucléaires, chimiques et biologiques, et leurs vecteurs; et de l'initiative de sécurité et de lutte contre la prolifération, à laquelle de plus en plus d'États s'associent pour empêcher le trafic d'armes nucléaires, biologiques et chimiques.

101. Les quantités disponibles de missiles balistiques à portée et à précision accrues sont un problème de plus en plus préoccupant pour beaucoup d'États, de même que la prolifération de missiles portables qui pourraient être utilisés par les terroristes. **Les États Membres devraient adopter des mesures de contrôle efficaces qui couvriraient les exportations de missiles et d'autres vecteurs d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et de missiles portables et interdire leur vente à des acteurs non étatiques.** Le Conseil de sécurité devrait également envisager d'adopter une résolution visant à empêcher les terroristes d'acquérir ou d'utiliser des missiles portables.

102. Il importe de consolider les résultats acquis. La Convention de 1997 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction¹³ préconise l'élimination et la destruction complètes des armes chimiques par tous les États parties, offrant ainsi pour la première fois la possibilité de mener à bien une entreprise engagée il y a plus d'un siècle. **Les États parties à la Convention sur les armes chimiques devraient renouveler leur intention de détruire dans les délais prévus les stocks d'armes chimiques déclarés. J'engage tous les États à adhérer immédiatement à la Convention.**

103. La Convention de 1975 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction¹⁴ a bénéficié d'un soutien remarquable et d'une forte adhésion, renforcée encore par les dernières réunions annuelles. **Les États parties devraient consolider les résultats de ces réunions à la Conférence des Parties de 2006 et s'engager à prendre de nouvelles mesures visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques. J'engage également tous les États à adhérer immédiatement à la Convention sur les armes biologiques et à rendre leurs programmes de défense biologique plus transparents.**

104. Il faut poursuivre les efforts pour renforcer la sécurité biologique. La compétence du Secrétaire général à enquêter sur les cas d'emploi suspect d'agents biologiques, qui lui est conférée par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/37, doit être renforcée pour tenir compte de l'évolution des technologies et des connaissances en la matière; et le Conseil de sécurité devrait y faire appel, conformément à sa résolution 620 (1988).

105. De fait, le Conseil de sécurité doit être mieux informé de toutes les questions relatives aux menaces nucléaires, chimiques et biologiques. J'encourage le Conseil à inviter régulièrement le Directeur général de l'AIEA et le Directeur général de

l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à lui rendre compte de l'état des procédures de garanties et de vérification. Je me ferai pour ma part un devoir, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'Article 99 de la Charte, d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui pourrait mettre en danger la paix et la sécurité internationales, en consultant au préalable le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.

D. Règlement et prévention des conflits

106. Aucune tâche ne revêt autant d'importance pour l'ONU que la prévention et le règlement des conflits meurtriers. La prévention, en particulier, doit être au cœur de toute notre action, que ce soit dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable, le renforcement des capacités nationales à gérer les conflits, la promotion de la démocratie et de l'état de droit, la réduction de la circulation des armes légères ou les activités de prévention directe telles que les bons offices, les missions du Conseil de sécurité ou les déploiements préventifs.

107. Les États Membres doivent donner à l'ONU la structure et les ressources qu'il lui faut pour mener à bien ces tâches capitales.

Médiation

108. Bien qu'il soit difficile de le démontrer, l'ONU a très probablement désamorcé de nombreuses guerres en utilisant les bons offices du Secrétaire général pour régler pacifiquement les conflits. La médiation a permis de régler plus de conflits civils ces 15 dernières années qu'au cours des deux siècles précédents, en grande partie grâce à l'ONU qui a donné l'impulsion et ouvert des possibilités de négociations, de coordination stratégique et des ressources nécessaires à l'application d'accords de paix. Mais nous aurions certainement pu sauver davantage de vies si nous avions eu les moyens et le personnel voulus. **J'engage les États Membres à fournir des ressources supplémentaires au Secrétaire général pour lui permettre de poursuivre ses missions de bons offices.**

Sanctions

109. Les sanctions sont un outil essentiel qui permet au Conseil de sécurité de faire face aux menaces pour la paix et la sécurité internationales. Elles représentent un moyen terme indispensable entre l'intervention armée et le discours. Dans certains cas, elles aboutissent à des accords. Dans d'autres, conjuguées à des pressions militaires, elles peuvent contribuer à affaiblir et à isoler des groupes rebelles et des États en infraction flagrante des résolutions du Conseil.

110. L'ONU continuera d'imposer à l'encontre des belligérants et des dirigeants portant la responsabilité la plus lourde des politiques condamnables des sanctions ciblées (finances, diplomatie, armes, transport aérien, voyages, biens, etc.), qui demeurent un de ses principaux moyens d'action. **Toutes les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité doivent être rigoureusement imposées et respectées, et il faut donner aux États les moyens nécessaires à cette fin, mettre en place des mécanismes de surveillance dotés de ressources suffisantes et atténuer le contrecoup humanitaire.** Étant donné les conditions difficiles dans lesquelles les sanctions doivent être appliquées et compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années en la matière, les nouveaux régimes de sanctions doivent être

définis avec précision de façon à épargner le plus possible les tierces parties innocentes (y compris la population civile des États visés) et de protéger l'intégrité des programmes et des institutions impliqués.

Maintien de la paix

111. Durant des décennies, l'ONU n'a eu de cesse de ramener la stabilité dans les zones de conflit, et ces 15 dernières années, elle a aidé des pays à sortir des conflits en y déployant ses forces de maintien de la paix. Depuis la présentation du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809, annexe), qui a donné lieu à d'importantes réformes dans la gestion des opérations de maintien de la paix, les États Membres ont retrouvé leur confiance dans le rôle de maintien de la paix de l'ONU et le sollicitent de plus en plus. Il n'y a jamais eu autant de missions des Nations Unies sur le terrain qu'aujourd'hui. La plupart sont en Afrique, où, je suis navré de le dire, les pays développés hésitent de plus en plus à envoyer leurs troupes, si bien que nous sommes à la limite de nos moyens d'intervention.

112. **Je demande aux États Membres de faire davantage pour doter l'ONU des moyens qui lui permettent de maintenir efficacement la paix, conformément à leurs attentes.** Je les engage en particulier à améliorer les modalités de déploiement en créant des réserves stratégiques qui peuvent être déployées rapidement, dans le cadre d'arrangements de l'ONU. Les nouveaux moyens d'intervention que l'ONU mettra en place ne feront pas concurrence aux mécanismes remarquables établis par de nombreuses organisations régionales mais coopéreront avec celles-ci. En décidant de constituer des groupes tactiques, pour l'une, et des forces de réserve, pour l'autre, l'Union européenne et l'Union africaine ont apporté une contribution précieuse à notre action. **De fait, je crois que le moment est venu pour nous de faire un pas décisif et de mettre en place un système de capacités de maintien de la paix interdépendantes par lequel l'ONU s'assurerait la coopération sûre et fiable des organisations régionales compétentes.**

113. Il ne saurait y avoir de paix durable sans un régime de droit. Les forces de paix se doivent par conséquent de se conformer à la loi, et en particulier de respecter les droits des populations qu'elles sont chargées d'aider. Au vu des récentes allégations de comportement répréhensible portées contre des fonctionnaires de l'ONU et des Casques bleus, le système des Nations Unies devrait réaffirmer son engagement à respecter et à appliquer le droit international, les droits fondamentaux et la procédure régulière et à s'y conformer. Je veillerai à ce que l'ONU ait davantage de moyens pour superviser les opérations de maintien de la paix, et je rappelle aux États Membres qu'ils ont l'obligation de traduire en justice tous les membres de leurs contingents qui ont commis des délits ou des infractions dans les États où ils sont dépêchés. **Je suis particulièrement consterné par les allégations d'exploitation sexuelle de mineurs et d'autres populations vulnérables portées contre des Casques bleus. Aussi ai-je fixé, à l'égard de tels actes, le principe de la « tolérance zéro » qui vaudra pour l'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. J'encourage vivement les États Membres à faire de même avec leurs contingents nationaux.**

Consolidation de la paix

114. Les succès marqués sur le plan des activités liées à la négociation et à l'application d'accords de paix sont malheureusement entachés par certains échecs aux conséquences effroyables. En effet, plusieurs des événements les plus violents et les plus tragiques des années 90 sont survenus après la négociation d'accords de paix, comme ce fut le cas en Angola en 1993 et au Rwanda en 1994. Environ la moitié des pays qui sortent d'une guerre retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent. Ces deux constats nous font bien comprendre que si nous voulons prévenir les conflits, nous devons veiller à ce que les accords de paix soient appliqués de manière viable et durable. Il existe cependant ici une faille énorme dans la structure institutionnelle de l'ONU : aucun élément du système des Nations Unies n'est véritablement en mesure d'aider les pays à réussir la transition de la guerre à une paix durable. **Je propose donc aux États Membres de créer, à cette fin, une commission intergouvernementale de consolidation de la paix, ainsi qu'un bureau d'appui à la consolidation de la paix, au Secrétariat de l'ONU.**

115. La commission de consolidation de la paix pourrait assumer les fonctions suivantes : au lendemain de la guerre, renforcer les activités de planification menées par l'ONU en faveur du relèvement durable, en privilégiant la création rapide des institutions nécessaires; aider à assurer le financement prévisible des activités de relèvement de la première heure, notamment en présentant un aperçu des mécanismes de financement (contributions statutaires, contributions volontaires et fonds permanents); améliorer la coordination des nombreuses activités postérieures au conflit menées par les fonds, programmes et organismes des Nations Unies; fournir une tribune permettant à l'ONU, aux principaux donateurs bilatéraux, aux pays qui fournissent des contingents, aux organisations et acteurs régionaux compétents, aux institutions financières internationales et aux autorités nationales ou au gouvernement de transition du pays concerné de partager des informations sur leurs stratégies respectives de relèvement après un conflit, aux fins d'une plus grande cohérence; examiner périodiquement les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de relèvement à moyen terme; et maintenir plus longtemps l'attention politique accordée aux pays qui se relèvent d'un conflit. Je ne pense pas qu'un tel organe devrait assumer des fonctions d'alerte précoce ou de contrôle, mais il serait appréciable que les États Membres puissent, à tout moment, demander conseil à la commission de consolidation de la paix et solliciter l'assistance d'un fonds permanent pour la consolidation de la paix pour créer leurs propres institutions nationales, en vue de mitiger les conflits, notamment en renforçant les institutions garantes de l'état de droit.

116. Je pense qu'un tel organe gagnerait en efficacité et en légitimité s'il était placé sous l'autorité du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, dans cet ordre, en fonction des phases du conflit. Il faudrait éviter les rapports simultanés, qui créent des chevauchements d'activité et sèment la confusion.

117. Pour être réellement efficace, la commission de consolidation de la paix devrait être composée d'un nombre égal de membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que de représentants des principaux pays qui fournissent des contingents et des principaux donateurs du fonds permanent pour la consolidation de la paix. La commission de consolidation de la paix devrait faire participer aux opérations menées dans chaque pays les autorités nationales ou de transition, les organisations et acteurs régionaux compétents, les pays qui

fournissent des contingents, le cas échéant, et les principaux donateurs du pays concerné.

118. La participation des institutions financières internationales est indispensable. J'ai donc engagé des discussions avec elles pour déterminer comment elles peuvent participer au mieux à ces activités, compte dûment tenu de leur mandat respectif et des arrangements en vigueur.

119. Une fois ces discussions achevées, c'est-à-dire avant septembre 2005, je soumettrai à l'examen des États Membres une proposition plus détaillée.

Armes légères et mines antipersonnel

120. L'accumulation et la prolifération d'armes légères continuent de menacer gravement la paix, la stabilité et le développement durable. Depuis l'adoption, en 2001, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects¹⁵, la communauté internationale est davantage consciente du problème et elle a pris diverses initiatives pour y remédier. Nous devons désormais commencer à modifier la donne, en appliquant plus fermement les embargos sur les armes, en renforçant les programmes de désarmement des ex-combattants et en négociant l'adoption d'un instrument international ayant force obligatoire réglementant le marquage et le traçage des armes légères, et un second instrument visant à prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite. **J'invite instamment les États Membres à adopter un instrument réglementant le marquage et le traçage avant la tenue de la Conférence chargée d'examiner l'exécution du Programme d'action, qui se tiendra l'année prochaine, et à mener à bien, sans tarder, les négociations portant sur un instrument relatif au courtage illicite.**

121. Nous devons également poursuivre notre action contre le véritable fléau que constituent les mines antipersonnel qui – tout comme les restes explosifs de guerre – continuent de tuer et de mutiler des innocents dans quasiment la moitié des pays du monde, et empêchent des communautés entières de sortir de la pauvreté. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction¹⁶, complétée par le Protocole II modifié¹⁷ à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination¹⁸, compte aujourd'hui 144 États parties et a fait une nette différence sur le terrain. Les transferts de mines ont pratiquement cessé, de vastes zones ont été déminées et plus de 31 millions de mines stockées ont été détruites. Néanmoins, tous les États parties à la Convention ne l'ont pas pleinement appliquée et les États qui n'ont pas encore accédé à la Convention ont dans leurs arsenaux d'importants stocks de mines. **Je prie donc instamment les États parties à respecter pleinement leurs obligations, et j'invite les États qui ne l'ont pas encore fait à accéder sans délai à la Convention et au Protocole.**

E. Recours à la force

122. Enfin, le consensus que nous recherchons doit absolument établir quand et comment il est possible de recourir à la force pour défendre la paix et la sécurité internationales. Au cours de ces dernières années, cette question a profondément

divisé les États Membres. Ces derniers ont été en désaccord quant à la question de savoir si les États ont le droit de recourir à la force militaire selon le principe de précaution, pour se défendre contre des menaces imminentes; s'ils ont le droit d'y recourir à titre préventif, en cas de menace latente ou non imminente; et s'ils ont le droit – voire l'obligation – d'y recourir à titre de protection, pour secourir les citoyens d'autres États victimes d'un génocide ou de crimes comparables.

123. Il est indispensable de parvenir à une entente sur ces questions si l'on souhaite que l'ONU – conformément à son mandat – serve de tribune pour régler les différends et non de scène où les exposer. Je demeure persuadé que la Charte de notre Organisation offre, en l'état, une bonne base pour l'accord dont nous avons besoin.

124. Les menaces imminentes sont pleinement couvertes par l'Article 51 de la Charte, qui garantit le droit naturel de légitime défense de tout État souverain, dans le cas où il est l'objet d'une agression armée. Les juristes ont depuis longtemps établi que cette disposition couvre les attaques imminentes, ainsi que celles qui ont déjà eu lieu.

125. Lorsque les menaces ne sont pas imminentes mais latentes, la Charte donne au Conseil de sécurité pleine autorité pour employer la force armée, y compris de manière préventive, afin de préserver la paix et la sécurité internationales. Quant au génocide, à la purification ethnique et aux autres crimes contre l'humanité comparables, ne constituent-ils pas également des menaces à la paix et à la sécurité internationales contre lesquelles l'humanité devrait pouvoir demander la protection du Conseil de sécurité?

126. Il ne s'agit pas de remplacer le Conseil de sécurité dans son autorité, mais d'améliorer son fonctionnement. Ainsi, lorsqu'ils envisagent d'autoriser ou d'approuver le recours à la force armée, les membres du Conseil devraient déterminer ensemble la manière de mesurer la gravité de la menace; la légitimité du motif de l'intervention militaire proposée; s'il est plausible qu'une solution autre que le recours à la force pourrait faire cesser la menace; si l'intervention militaire envisagée est proportionnelle à la menace considérée; et s'il existe des chances raisonnables que cette intervention réussisse. En examinant de la sorte tout projet d'intervention militaire, le Conseil donnerait plus de transparence à ses débats et ses décisions seraient plus susceptibles d'être respectées, aussi bien par les gouvernements que par l'opinion publique mondiale. **Je recommande donc au Conseil de sécurité d'adopter une résolution établissant ces principes et faisant part de son intention de s'en inspirer lorsqu'il décidera d'autoriser ou de demander le recours à la force.**

IV. Vivre dans la dignité

127. Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont déclaré qu'ils n'épargneraient aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international. Ce faisant, ils ont reconnu que, si la liberté de vivre à l'abri du besoin et de la peur était essentielle, elle n'était pas suffisante : tout être humain a le droit d'être traité avec dignité et respect.

